

CODE DE CONDUITE DES RELATIONS COMMERCIALES

L'objectif du code de conduite des relations commerciales est de définir, dans le respect du droit de la concurrence, du droit civil et d'autres réglementations applicables, des principes généraux pour Ferrero et ses partenaires commerciaux dans le cadre de leurs activités commerciales.

Aux fins du présent document, on entend par « partenaires commerciaux » : Ferrero qui vend des matériels, des produits et/ou des services, et les entités tierces qui les achètent ou les distribuent.

Le code de conduite professionnelle fait partie d'un ensemble de documents qui définissent nos méthodes de travail et nos interactions avec les tiers et les parties prenantes externes.

- **Code de conduite des relations commerciales** – le présent document.
- **Code des fournisseurs** – implique nos fournisseurs afin de garantir une chaîne d'approvisionnement équitable, durable et transparente.
- **Code d'éthique** – partage nos principes directeurs et nos valeurs avec ceux qui travaillent chez et pour Ferrero ainsi que la manière dont nos salariés doivent s'engager avec tous nos partenaires commerciaux.
- **Code de conduite des affaires** – complément local du Code d'éthique, il permet d'identifier les situations à risques et d'adopter les bons comportements pour y faire face.

La structure du code

Le présent code de conduite professionnelle repose sur les cinq principes suivants :

- 1 Intégrité de l'entreprise
- 2 Excellente qualité et sécurité des produits
- 3 Engagement en matière de droits de l'homme
- 4 Protection de l'environnement et développement durable
- 5 Environnement de travail

1) INTÉGRITÉ DE L'ENTREPRISE

Ferrero exige de ses partenaires commerciaux qu'ils s'engagent à ne pas adopter de conduite inappropriée et/ou à ne pas tirer d'avantages personnels indus.

Ferrero n'autorise pas les comportements visant, directement ou indirectement, à promettre, proposer, offrir, solliciter ou recevoir un pot-de-vin ou tout autre avantage indu ou inapproprié, fourni dans l'intention de corrompre, à des agents publics, des fonctionnaires, des membres de leur famille et des partenaires commerciaux. Ferrero n'autorise pas les contributions aux partis politiques et/ou aux candidats à une fonction publique.

Ferrero et ses partenaires commerciaux s'abstiennent de toute activité entraînant un conflit d'intérêts.

Principes d'engagement dans une relation commerciale

Dans le respect du principe d'indépendance, les partenaires commerciaux reconnaissent qu'ils sont des entités économiques indépendantes, respectant le droit de chacun de définir librement sa propre stratégie et ses politiques de gestion, y compris la liberté de décider de s'engager ou non dans un accord.

Respect du droit de la concurrence

Nous croyons en la valeur d'une concurrence loyale et nous nous engageons à respecter les réglementations sur la concurrence. Tous les partenaires commerciaux s'engagent à agir dans le strict respect des lois applicables en matière de concurrence.

Commerce équitable

Chez Ferrero, nous définissons nos méthodes de travail comme le modèle « Triple-Win », qui garantit des avantages à nos trois principales parties prenantes : nos consommateurs, nos partenaires commerciaux et notre entreprise. L'objectif est de faire en sorte que tous les participants aient une part équitable de la valeur créée et que nos consommateurs puissent continuer à bénéficier de produits de haute qualité et abordables. Le modèle Triple-Win repose sur trois principes sous-jacents :

- 1. Le principe du commerce équitable** signifie que tous les participants de la chaîne d'approvisionnement se comporteront toujours de bonne foi et conformément aux principes de mutualité et de maximisation de la valeur, en évitant les conditions injustes, les perturbations commerciales, le transfert de risques excessifs et de coûts imprévus sur les autres participants de la chaîne d'approvisionnement et en respectant la marque et les droits de propriété intellectuelle de chacun.
- 2. Le principe de mutualité** signifie que chaque partenaire commercial doit contribuer à la relation commerciale et que chacun doit avoir la possibilité d'en tirer profit. La mutualité doit être la base de toutes les transactions entre partenaires commerciaux.
- 3. Le principe de maximisation de la valeur pour le consommateur** exige que les partenaires commerciaux travaillent ensemble pour offrir une meilleure valeur au consommateur. Ensemble, tous les participants doivent rechercher l'efficacité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et l'utilisation optimale des ressources.

Protection des données personnelles

Nous respectons la vie privée de nos consommateurs, collègues, fournisseurs, vendeurs

et autres partenaires commerciaux. Nous manipulons et traitons les données à caractère personnel avec soin et conformément aux lois applicables relatives à la protection des données. Ferrero exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent pleinement les lois et réglementations applicables en matière de traitement des données à caractère personnel.

Accord écrit

Les termes de tout accord entre partenaires commerciaux doivent être consignés par écrit et il ne doit pas y avoir d'arrangements informels créant des droits ou des obligations différents de ceux résultant d'un accord formel.

Dans tous les cas, les accords écrits doivent détailler tous les points convenus, des conditions générales de vente aux dispositions relatives à la distribution, à la promotion ou à la commercialisation, aux activités conjointes, à la révision de l'accord et aux procédures de suspension ou de cessation de la relation commerciale. Tout accord écrit doit être conforme au droit applicable et signé par toutes les parties.

Audit et résiliation des accords

Ferrero se réserve le droit de vérifier le respect du présent code par le partenaire commercial. Ferrero ne s'engagera pas dans des relations commerciales avec des partenaires qui n'agissent pas conformément aux principes du présent code.

Si Ferrero a connaissance d'actions ou de conditions non conformes au présent code, il peut exiger des mesures correctives et se réserve le droit de mettre fin à l'accord commercial.

2) EXCELLENTE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La qualité est au cœur de tout ce que nous faisons chez Ferrero. Nous nous engageons à atteindre l'excellence en matière de sécurité et de qualité des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'approvisionnement en ingrédients au produit fini, en respectant nos normes internes très strictes qui vont souvent au-delà des normes, lois et réglementations de sécurité alimentaire applicables.

Dans le cadre de leurs activités avec Ferrero, nos partenaires commerciaux doivent se conformer aux exigences de qualité et de sécurité des produits établies et communiquées par Ferrero.

3) ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Nous sommes convaincus de l'importance du respect des droits de l'homme, de la sensibilisation au bien-être de la communauté et du développement durable. Nous accordons de la valeur à chaque individu et nous acceptons les différences. Nous sommes engagés à préserver la sécurité physique et la sécurité des informations dans notre entreprise. Ces valeurs et ces croyances orientent la manière dont nous travaillons ensemble.

Ferrero exige de tous ses partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce qu'aucun de leurs salariés ne soit victime d'une quelconque forme de discrimination, d'abus ou de harcèlement fondée sur la race, le sexe, l'âge, l'origine, l'appartenance ethnique, les capacités physiques, la religion, la politique, la diversité sociale et culturelle.

[Pour en savoir plus, consultez notre déclaration de politique des droits de l'homme et notre code d'éthique](#)

4) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ferrero s'engage à gérer et à réduire son impact sur l'environnement, à accroître l'efficacité environnementale de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement, à réduire les émissions et la consommation d'eau, et à accroître la circularité de sa production et de ses emballages.

Notre objectif est de créer une chaîne d'approvisionnement prospère qui profite aux agriculteurs et à leurs communautés. Alors que nous continuons à développer nos activités de manière responsable, nous veillons à ce que le développement durable soit pleinement intégré en tenant compte de nos impacts et de nos opportunités tout au long de la chaîne de valeur, des matières premières à la fin de vie.

Ferrero exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent pleinement l'environnement et qu'ils veillent à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables au niveau international dans les pays de production et de livraison.

[Lien vers le code des fournisseurs et les pratiques commerciales responsables](#)

5) ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Chez Ferrero, nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque salarié et à créer un environnement de travail équitable et inclusif, décrit en détail dans notre [code d'éthique](#). Ferrero exige des parties prenantes externes qu'elles :

- Fournissent à leurs salariés un **environnement de travail sûr et sain**, ainsi que des contrôles appropriés et des procédures de sécurité, des

politiques de maintenance préventive et l'utilisation d'équipements de protection.

- Accordent aux salariés le droit d'adhérer ou non à un syndicat ou de former un syndicat sans crainte de représailles.
- Veillent à ce que leurs salariés travaillent dans le respect de toutes les lois applicables concernant le nombre d'heures et de jours, le salaire minimum, les heures supplémentaires et le nombre maximal d'heures.

Nous croyons fermement que les règles incluses dans le présent document sont essentielles pour avoir une conduite commerciale correcte et une relation équitable avec Ferrero. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent inconditionnellement le présent code de conduite professionnelle.

La ligne d'assistance Intégrité Ferrero est disponible pour tous les collaborateurs et tous ceux qui travaillent avec nous. Elle permet de faire remonter des problèmes vers Ferrero en toute confidentialité, et anonymement, dans les pays où la loi le permet. Elle est gérée par un fournisseur de services externe.

Vous pouvez poser une question ou signaler un problème en ligne sur www.ferrerointegrityhelpline.com ou via l'un des numéros de téléphone disponibles sur le même site.